



Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20/02/2025

Date de mise en ligne :

27/02/2025

(Publicité en la voie électronique)

Date de convocation :

14/02/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 10
- Présents : 9
- Votants : 10

L'an deux mille vingt-cinq, le 20 février à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de BLUFFY s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Olivier TRIMBUR, Maire.

PRESENTS : M. Olivier TRIMBUR, M. Gilbert PAULY, M. Sylvain STIHLE, Olivier WEILAND, M. Gilles POSSOZ, M. Alain RICHARD, Mme Marie-Christine REY, M. Laurent SEVESTRE, M Benjamin EXCOFFIER.

EXCUSES : Mme Annie REVOL pouvoir à Marie-Christine REY.

ABSENTS : //

Secrétaire de séance : Laurent SEVESTRE.

Assiste et rédige : le secrétaire général : Gilles de MARCILLAC.

① Désignation du secrétaire de séance :

M. Laurent SEVESTRE est désigné secrétaire de séance.

② Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 12 décembre 2024 :

Le compte-rendu du conseil du 16 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

③ Décisions prises par délégation du conseil municipal :

- Néant.

④ Délibérations à l'ordre du jour :

TARIFS SALLE COMMUNALE

Monsieur le maire informe le conseil que pour des raisons organisationnelles, la petite salle communale ne sera plus proposée à la location. Les tarifs de location de la salle communale se résument donc ainsi :

	Habitants de BLUFFY	Associations siège social BLUFFY	Associations siège social GRAND ANNECY	EPCI ou collectivités du GRAND ANNECY	Extérieurs
Salle PLH	150,00 €	Gratuité	200,00 €	Gratuité	400,00 €

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

➤ Approuve les tarifs journaliers de location de la salle PLH comme présentés ci-dessus ;

➤ Dit que la présente annule et remplace toutes les délibérations antérieures sur le sujet et reste valable tant qu'une nouvelle délibération ne la rapporte pas.

**AVIS SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, HABITAT
MOBILITES BIOCLIMATIQUE (PLUI HMB) DU GRAND ANNECY**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L153-15 et L153-16, R153-5 ;

Vu la délibération n° 2018/341 du 28 juin 2018 définissant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses communes membres, dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant Plan Local de l'Habitat et plan de déplacements urbains (PLUI HD) ;

Vu la délibération n° 2018 / 342 du 28 juin 2018 du conseil communautaire du Grand Annecy prescrivant l'élaboration du PLUI HD du Grand Annecy ;

Vu la délibération n° DEL-2021-59 du 25 mars 2021 complétant la délibération du 28 juin 2018 de prescription du PLUI HMB ;

Vu la délibération n° DEL-2024-27 du 15 février 2024 complétant les modalités de collaboration entre le Grand Annecy et ses communes membres pour l'élaboration du PLUI HMB ;

Vu la délibération n° DEL-2023-170 du 29 juin 2023 du conseil communautaire du Grand Annecy relative au débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLUI HMB ;

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes membres relatives au débat sur le PADD en 2023 ;

Vu la délibération n° DEL-2024-307 du 19 décembre 2024 du conseil communautaire du Grand Annecy arrêtant le projet de PLUI HMB ;

Vu le projet arrêté du PLUI HMB avec les différentes pièces le composant, notamment le rapport de présentation, le PADD, les règlements écrits et graphiques, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) thématiques et sectorielles, les programmes d'orientations et d'actions (POA) pour l'Habitat et les mobilités et les annexes ;

Considérant que les communes membres doivent transmettre leur avis dans un délai de 3 mois après la transmission du projet arrêté du PLUI HMB ;

Considérant que cet avis porte sur l'ensemble du projet du PLUI-HMB ;

Ainsi, ouï l'exposé de Monsieur le maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix :

Considérant l'absence de prise en compte des observations formulées par le maire, des suites de la commission urbanisme tenue à cet effet ;

➤ **Sursoit** au vote de la présente ;

➤ **Reporte** au prochain conseil le vote portant avis sur le projet de PLUI HMB du Grand Annecy.

⑤ Questions diverses :

Evènementiels : En concertation avec le Grand Annecy, l'édition 2025 de "la nuit est belle" se tiendra le 11/04/2025. Le cinéma de plein air se tiendra au théâtre de verdure du Bechet le 06/09/2025. Une matinée de construction de nichoirs se tiendra salle PLH, en partenariat avec l'Eco-musée de Thônes et la CCVT, le 25/10/2025. Attention la participation est limitée à 10 familles. Enfin, il est rappelé que le Mai, joli mai 2025 aura lieu les 17 et 18 mai.

Recensement : La campagne de recensement 2025 à pris fin le 16/02/2025. La municipalité remercie les habitants pour leur réactivité et l'accueil réservé à l'agent recenseur.

Culture : Monsieur le maire fait part au conseil d'un partenariat avec l'ESAAA. Un artiste diplômé viendra réaliser une œuvre pour la commune. Ce dernier sera logé. Par ailleurs, le chemin de halage sera mis à l'honneur avec des œuvres le jalonnant. La création sera effectuée par des étudiants.

Commission développement : la prochaine réunion dans le cadre de cette commission se tiendra en mairie le jeudi 27/02/2025 à 19H.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil est levée à 21h00.

Le prochain conseil se tiendra le 18 mars 2025.

Le Maire,
Olivier TRIMBUR



Olivier

Le secrétaire de séance,
Laurent SEVESTRE

Laurent